



Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis municipal no 02-2016

Révision du statut du personnel (adoption d'un Règlement du personnel et d'une nouvelle échelle des salaires)

Composition de la Commission des finances :

Membre	Fonction	24.08.16
Eric Bron	Membre	X
Armand Jost	Président	X
Isabel Matos	Membre	X
Philippe Muggli	Membre, Rapporteur	X
Andreas Zaugg	Membre	X

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les cinq membres de la Commission des finances (Cofin) ont rencontré le mercredi 24 août 2016, Monsieur le Syndic Thierry Ami, Monsieur Patrick Csikos, Secrétaire municipal, également chef des ressources humaines, ainsi que M. Thierry Rebourg, Président du Conseil communal qui a ouvert la séance. La Cofin remercie Messieurs Ami et Csikos pour leurs explications claires et l'échange ouvert qui a suivi.

La Cofin limite la portée de ses réflexions sur les seuls aspects liés aux enjeux financiers de cet investissement.

2. Analyse de la Commission

La Cofin soutient la Municipalité dans sa démarche. En effet les avantages de ce passage du statut du personnel en un Règlement du personnel sont multiples, et notamment :

- de retenir les employés talentueux et motivés ;
- d'attirer des candidats qui possèdent les compétences nécessaires pour remplir les missions de la Commune ;
- d'accroître la satisfaction des employés à l'égard de leur rémunération ;
- de permettre une gestion salariale individuelle et de reconnaître et récompenser les employés selon leur niveau de contribution en ayant la possibilité de faire progresser jusqu'à 3 échelons les collaborateurs à la suite de leur entretien d'évaluation, ou de permettre à des collaborateurs de ne pas atteindre le haut de leur échelle salariale en ayant une progression plus lente, mais plus étalées dans le temps ;

- et enfin, de s'assurer que l'administration puisse obtenir le meilleur retour possible de son investissement dans ses collaborateurs.

Certains changements auraient pu inspirer des craintes à la Cofin, à savoir :

- la diminution des heures de travail hebdomadaire de 42,5 à 41 heures, couplée à une augmentation d'une semaine de vacances pour les collaborateurs de moins de 50 ans (concerne 5 personnes), voire de nouveaux congés, nous faisait craindre de retomber dans la problématique des heures supplémentaire mise en évidence par la Cogest ces dernières années.

La Municipalité nous a confirmé que des directives internes seraient élaborées pour chacun des secteurs, que ce soit pour l'administration, le personnel d'exploitation et les concierges pour éviter que cette problématique ne se reproduise de manière durable.

A charge de la Cogest de surveiller ce point.

- Les changements du modèle de l'échelle salariale. Sans reprendre les avantages évoqués plus haut, les tableaux 1 et 2 du préavis montrent clairement que leurs incidences sur nos finances communales sont négligeables :

Tableau 1 : avec une augmentation maximale de 3 échelons pour tous les employés pour 2017 : CHF 18'764.--

Tableau 2 : avec une augmentation moyenne de 2 échelons pour tous les employés en 2020 : CHF 90'747.— de plus qu'au 1^{er} janvier 2017, soit environ CHF 30'000.- d'augmentation maximale de la masse salariale par an.

3. Proposition de la Commission

Vu les améliorations notables pour le personnel de la Commune, le coût raisonnable pour nos finances, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 02-2016.

Cugy, le 9 septembre 2016

Eric Bron

Armand Jost

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andrea Zaugg